

Thème : Boostez votre efficacité sur LinkedIn pour mieux (vous) vendre

Date : Lundi 30 août 2021 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 1**

Objectifs :

- *Faire connaître, reconnaître et apprécier vos expertises professionnelles sur LinkedIn*
- *Développer votre notoriété grâce à des actions stratégiques*
- *Susciter de l'intérêt pour capter et atteindre vos prospects et fidéliser vos clients et partenaires.*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- *Visualisation et optimisation des profils*
- *Comment communiquer pour mieux (vous) vendre ?*
- *Post ou Article : Création & Engagement*
- *LinkedIn : mix entre jeu d'échec et parcours fléché*
- *Algorithme, mots clefs et moteur de recherche*
- *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !*
- *Stratégie des alliés & Vente douce*

➤ **Moyens pédagogiques :** Pédagogie active et participative avec apport de connaissances théoriques (exposés), études de cas, cas concrets des participants, échange d'expériences, travaux de groupes et sous-groupes, et supports pédagogiques.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Philippe ATTAL, Formateur sur l'utilisation des réseaux sociaux professionnels.

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.